



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	4 décembre 2021 - 10 h
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme Melissa Gallay, boursière Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : M. Arnold Grandjean
ABSENTS, EXCUSÉS	MM. Julien Buffet, Kévin Golay, Jeff Laffely Mme Jocelyne Penel
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	12 décembre 2021

### Accueil et bienvenue

Le président, M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 10 h. Il salue les personnes présentes, notamment Mme Melissa Gallay, boursière communale.

31 conseillers-ères répondent à l'appel (*Ndlr : Mme Vera Michalski arrive après l'appel*) Mme Jocelyne Penel et MM. Julien Buffet et Kévin Golay sont excusés. M. Jeff Laffely est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

Le président rappelle que la séance du mois de septembre a été annulée d'entente avec la Municipalité, faute de point à traiter.

### 1. L'ordre du jour est accepté tel que présenté avec l'ajout d'un point 7bis (nomination d'un délégué et d'un suppléant à l'AJERCO) à la demande de la Municipal.

→ L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité à mains levées.

### 2. Procès-verbaux des séances du 17 et 24 juin 2021.

Il s'avère que les conseillers n'ont pas reçu le procès-verbal de l'Assemblée de nomination des commissions légales du 17 juin 2021 et que les nouveaux élus n'ont pas reçu celui du 24 juin 2021.

D'aucun se demande si ces procès-verbaux n'auraient pas dû être approuvés lors de la dernière séance de la législature. Le président répond qu'il était trop long pour être rédigé et lu à la fin de la séance. De plus, renseignement pris auprès de la Préfecture, la démarche est légale.

→ L'approbation de ces procès-verbaux sont reportés à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil avec copie du mail de la préfecture.

---

### 3. Préavis municipal N° 04/2021 : "Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026 "

Le président explique que Montricher est la seule commune sans plafond d'endettement. Il a décidé de nommer les deux commissions concernées, soit de gestion et de finances pour étudier ce préavis. Puis il passe la parole au Syndic.

**M. Didier Amez-Droz** rapporte que la banque leur avait refusé une rallonge sur le compte courant car la commune n'avait pas de plafond d'endettement, obligatoire depuis 1956. Il précise néanmoins que le Conseil devra approuver chaque préavis.

**Mme Joëlle Prodolliet** lit le rapport commun des deux commissions.

*(Ndlr : arrivée de M. Arnold Grandjean, journaliste pour le Journal de Cossonay à 10 h 20)*

Le président félicite Mme Joëlle Prodolliet pour son rapport et remercie les membres des deux commissions pour les séances supplémentaires auxquelles ils ont dû assister.

Il propose de voter ce préavis à bulletin secret.

Le conseil communal,

- vu le préavis n° 04/2021 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e avec 29 OUI et 2 NON de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021 – 2026

- plafond d'emprunts : CHF 20'000'000.00
- plafond de risque pour cautionnements et autres engagements CHF 5'000'000.00

---

### 4. Préavis municipal N° 05/2021 : "Délégation de compétences à la Municipalité "

Le président donne la parole au Syndic.

**M. Didier Amez-Droz** remercie tout d'abord les membres du conseil pour le 1<sup>er</sup> vote. Ce préavis est formel et tout à fait habituel en début de législature.

M. Pierre-André Blanchard lit le rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, le président propose un vote à main levée.

- Vu le préavis n° 05/21 de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité à main levée d'accorder à la Municipalité les autorisations générales suivantes pour la législature 2021-2026 (jusqu'au 31 décembre 2026)

- de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 (trente mille) par cas, charges comprises ;
- de constituer des sociétés commerciales, associations et fondations ainsi que d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas ;
- de plaider ;
- d'accepter des legs, donations et succession ;
- de placer des disponibilités de la trésorerie ;
- autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 100'000.00 (cent mille), par cas.

---

## 5. Préavis municipal N° 06/2021 : "Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional vaudois"

Le président passe la parole à M. Pierre-Yves Morel, Municipal.

**M. Pierre-Yves Morel** rappelle que la Commune fait partie de cette Association depuis 10 ans, c'est la 2<sup>e</sup> fois qu'on le signe puisque c'est un contrat sur 10 ans. Un nouveau Comité de direction dont il fait partie la pilote. Les avantages de cette Association ont vite mis fin à ses réticences du début.

**M. Hervé Buffet** lit le rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de voter à main levée.

- Vu le préavis municipal n° 06/21 Renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

l'Assemblée approuve le décret suivant à l'unanimité à main levée

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- accepte le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois visant à la gestion d'un parc naturel régional d'importance nationale
- accepte de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.

---

## 6. Préavis municipal no 07/2021 : "Budget 2022" – Rapport de la Commission des finances

Le président passe la parole au Syndic.

**M. Didier Amez-Droz** relève que la facture péréquatives est calculée automatiquement sur des recettes antérieures, c'est pourquoi ce montant peut être disproportionné par rapport aux recettes de l'année.

**M. Walter Haenni** lit le rapport de la Commission des finances.

Le président le remercie ainsi que toute la commission, puis il passe le budget point par point et invite les membres de l'Assemblée à l'interrompre en cas de question.

111.3185.03, Traitements des archives, **Mme Christine Morel** demande si c'est une entreprise externe qui fait ce travail et si ce travail sera étalé sur plusieurs années.

**M. Didier Amez-Droz** lui confirme que c'est bien une entreprise spécialisée en archivage qui fait ce travail, qui n'est pas du fait d'un secrétariat. Il confirme également qu'il est prévu que cette entreprise continue à faire cet archivage au fil des ans.

130.3011, Traitement du personnel, **M. Marc Vermot** demande s'il s'agit du salaire du personnel forestier.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'il s'agit des salaires de tout le personnel communal et qu'un bûcheron a quitté la Commune.

21.4411, Gains immobiliers **M. Alain Morel** demande de quoi il s'agit.

**M. Didier Amez-Droz** explique que l'État prélève un montant lors de ventes immobilières, et la Commune touche une partie de ce gain immobilier.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande si la Municipalité prévoit de faire des économies énergétiques sur l'éclairage public.

**M. Didier Amez-Droz** relève que c'est paradoxal, car dès que des éclairages sont éteints, la

---

---

Municipalité reçoit des lettres de citoyens qui s'en inquiètent. Il explique que les éclairages sont alimentés par le surplus d'électricité. Il est prévu de passer aux éclairages LED, mais le coût est relativement élevé, c'est pourquoi ce changement se fait par quartier.

**M. Caroly Schopfer** ajoute qu'en plus de la pose de LED pour remplacer les ampoules, la luminosité est baissée de 50% dès minuit, même si c'est peu visible.

460.3144, Élimination des boues STEP. **Mme Delphine Lebouleur** se demande pourquoi une telle augmentation.

**M. Caroly Schopfer** explique que la Commune s'était dotée de 3 bassins dans lesquels sont disposés des roseaux. Dans un premier temps on leur avait dit que cette boue pourrait être récupérée comme composte. Puis ils ont appris que ce n'était plus possible à cause des micropolluants. On devait changer les roseaux tous les 10 ans au début, mais pour finir on doit les changer tous les 5 ans. Il faut brûler cette boue, ces frais d'incinération ont augmenté de CHF 200.00, ils sont passés à CHF 300.00 la tonne.

**M. Christian Bezençon** se dit surpris par la diminution de la prévoyance sociale cantonale.

**M. Didier Amez-Droz** répète que la facture sociale est toujours en lien avec les impôts et que le chiffre est calculé par le Canton.

**Mme Joëlle Prodoliet** complète en disant que ce chiffre est basé sur les recettes 2020.

**M. Olivier Bédard** s'étonne de la différence des montants entre les pages 6 et 7 concernant les forêts.

**M. Pierre-Yves Morel** lui explique qu'en page 6 il s'agit des forêts et qu'en page 7, des forêts communales.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter à bulletins secrets.

- vu le projet présenté par la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## d é c i d e

d'accepter avec 30 OUI et 1 NON le budget de la caisse communale pour 2022 tel que présenté.

---

### 7. Rapport annuel de la Commission de gestion

**M. Olivier Chenuz** rapporteur de la Commission de gestion lit son rapport.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour le travail accompli.

---

### 7bis. Désignation d'un délégué et de son suppléant pour l'AJERCO

Le président donne la parole à M. Cédric Beaud, Municipal.

**M. Cédric Beaud** relate que la Municipalité a essayé de sortir de ce réseau d'accueil de jour qui coûte CHF 149'000.00 par année, mais sans succès jusqu'à présent.

D'ici 2023, la Commune fera partie d'un autre réseau. En attendant, il s'agit de nommer deux délégués pour deux séances annuelles.

M. Jeremy Faillétaz est nommé délégué, M. Damien Isely suppléant.

---

## 8. Communications du bureau

Le Président remercie les conseillers, ainsi que les membres des commissions, les équipes de dépouillements, l'huissière ainsi que l'équipe du bureau pour leur engagement durant cette année.

D'entente avec la Municipalité, un calendrier des délais va être envoyé aux membres du Conseil. Les échéances avant chaque conseil seront donc anticipées et prévues pour l'année. C'est une base de travail qui pourra être adaptée.

Il informe le Conseil que la secrétaire vient de donner sa démission pour des raisons tant familiales que professionnelles. Il la remercie et rapporte que toute personne intéressée par ce poste est priée de s'annoncer. Il a déjà une personne qui s'est proposée mais qui n'a pas encore confirmé. L'élection de la nouvelle secrétaire sera ajouté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

---

## 9. Communications de la Municipalité

**M. Norbert Penel** relate que les transformations du bâtiment à Bourg 9 sont maintenant terminées, les surfaces seront mises en location dans le premier trimestre 2022. Il se compose d'une UAPE et d'un caveau au rez-de-chaussée, et de divers appartements dans les étages, dont un 3,5 pièces qui est déjà loué. Il propose aux conseillers intéressés de les visiter après la séance du Conseil.

Les rénovations du Chalet Chardève sont en attente d'une subvention, ils débuteront en 2022. La grande salle est dorénavant équipée de vaisselle.

**M. Caroly Schopfer** rapporte que la DGMR a coupé la fibre accidentellement pendant des travaux. Il s'agira de réparer la fibre ce qui risque de perturber le réseau le mercredi suivant.

**M. Cédric Beaud** annonce qu'une première séance de coordination a été organisée au Canton pour le plan d'aménagement de la Commune avec le bureau d'étude et le Syndic. Il en est ressorti de bonnes et de mauvaises nouvelles. En 2022, la Municipalité sera en mesure de faire une proposition au Conseil.

ASIABE : il va faire une présentation lors de la prochaine séance à Sévery, car l'Association est à la recherche de locaux. En 2022, il est prévu de présenter un préavis pour des équipements numériques dans les écoles.

Relatant l'article dans le journal 24 heures, il affirme que le médecin scolaire gère la situation et qu'aucune fermeture d'école n'est prévue pour l'heure.

**M. Pierre-Yves Morel** remercie les membres pour leur vote pour le contrat avec le Parc.

Il tient à préciser que le forestier n'a pas été licencié, mais qu'une opportunité professionnelle s'est présentée et qu'il a démissionné. Le second forestier envisage de démissionner également, mais il n'a pas encore trouvé d'emploi. Pour l'instant son temps de travail est partagé à 50% pour la voirie et 50% pour les travaux forestiers, tout en rappelant qu'il ne peut effectuer des travaux tout seul pour des raisons de sécurité.

Samedi 11 décembre 2021 aura lieu la traditionnelle distribution de sapins, la traditionnelle soupe aux pois sera servie sous un abri au vu de la météo annoncée.

**M. Didier Amez-Droz** remercie infiniment l'Assemblée, au nom de la Municipalité, pour leurs votes.

Il rapporte que des séances ont été organisées dans cinq communes –Ballens, Berolles, Bière, Mollens et Montricher par la SEFA dans le but d'accompagner les privés intéressés dans leur transition énergétique. Il s'avère que ces séances ont rencontré un très faible succès.

Achat parcelle du Lion d'Or : il rappelle que le Conseil de la législature passée avait donné son vote de confiance à la Municipalité pour l'éventuelle achat de cette parcelle par 19 oui et 6 non.

---

---

Dans un premier temps, la Fondation Michalski s'est dite intéressée par ce bien, tant est si bien que la Municipalité avait abandonné le projet de rachat dans un premier temps.

Il précise que l'expulsion du locataire a pris 2 ans.

La Municipalité a finalement appris que la Fondation n'était plus intéressée par ce bien mais que le propriétaire avait rendez-vous lundi 6 décembre 2021 chez le notaire pour signer l'acte de vente avec un promoteur.

Le propriétaire âgé de 81 ans, avec qui le Syndic a longuement discuté, a l'esprit citoyen, il a accepté de ne pas se rendre chez le notaire pour vendre son bien à la Commune si celle-ci est intéressée.

La Municipalité est vivement intéressée par l'acquisition de ce bien principalement pour y installer un chauffage à distance. En effet, cette parcelle, placée au milieu du village est intéressante de ce point de vue. On pourrait également créer des places de parc qui manquent au centre.

Il relève que le vote du Conseil n'a aucune valeur, mais que si on ne fait rien, c'est un promoteur qui va y construire des appartements.

Refuser cette vente n'est pas un geste facile pour une personne de 81 ans. Il demande donc son soutien au Conseil.

Un préavis sera déposé au mois de janvier 2022.

**Le président** souligne que ce vote n'a effectivement aucune valeur et que les conseillers seront libres de refuser le préavis.

**M. John Desmeules** est plutôt dérangé par la forme que par le fond. Il pose la question du droit de préemption.

**M. Didier Amez-Droz** lui répond qu'il est juste que la Commune et même le Canton ont un droit de préemption théorique. Ce droit doit être appuyé par un projet d'appartements sociaux qu'il est difficile de faire valoir. Il souligne que le promoteur et le notaire mettent la pression au propriétaire pour signer lundi.

À **M. Marc Vermot** qui demande ce que la Commune ferait de ce bien, **M. Didier Amez-Droz** répond que c'est surtout pour faire un chauffage à distance et des places de parc. Mais qu'il est ouvert à toute proposition de la Commission ou du Conseil et que le prix est de CHF 1,3 Millions. Puis répond à **M. John Desmeules** qu'on n'a pas de bilan concernant l'amiante mais qu'il a été prévu CHF 6 millions en prévision.

**M. Blaise Arlaud** trouve le projet intéressant mais il s'interroge quant au fait qu'on ait attendu si longtemps.

**M. Didier Amez-Droz** répète que le vote d'intention a été fait le 27 juin 2019 mais que la Fondation Michalski était intéressée à acheter cette parcelle. D'un autre côté, il a fallu attendre 2 ans pour expulser le locataire.

**Mme Aurore Humen** rapporte qu'ayant travaillé dans le domaine de l'immobilier, elle sait que les promoteurs mettent énormément de pression surtout quand c'est un bien aussi rare au milieu d'un village. Elle approuve ce projet. Même si elle regrette la forme, elle remercie la Municipalité pour son initiative.

**M. Olivier Chenuz** se demande ce qui se passera si le vendeur accepte de suspendre cette vente et que finalement, le Conseil refusait d'acquiescer ce bien.

**M. Didier Amez-Droz** explique que la commune signera une vente emption, M. Grosset, propriétaire, et la Commune signent cette acte de vente sous réserve de l'approbation du Conseil communal. Le promoteur met une grande pression à M. Grosset, il espère que ce vote, même

---

---

s'il n'a aucune valeur juridique, rassure le propriétaire et le fasse patienter jusqu'au mois de janvier.

**M. René Minnig** salue l'extraordinaire énergie que la Municipalité a mise pour défendre ce projet qu'il appuie.

**M. Didier Amez-Droz** répond à **Mme Anne-Laure Vanolli** que la procédure est la même pour un privé ou pour une commune et que rien n'empêche de mettre cette propriété en zone réservée.

La parole n'étant plus demandée, **le président** propose de procéder à ce vote d'intention par bulletin secret.

Le Conseil communal de Montricher, ayant

- oui les explications de Monsieur le Syndic Didier Amez-Droz,
- répondu aux questions des conseillers·ères,
- entendu l'avis des conseillers·ères,

décide d'accorder un vote d'intention pour l'achat de la parcelle de l'immeuble N° 28 sis rue du Bourg 24, 1147 Montricher par 29 oui et 2 non.

---

## 10. Propositions individuelles et divers

**M. Hervé Buffet** souhaite que le bureau transmette la liste des conseillers à jour par voie électronique.

**M. Jean-Bernard Aquillon** rappelle qu'on avait nommé en 2020 une commission énergétique. Selon lui, Mme Prodoliet, M. Minnig et lui-même en faisaient partie, mais ils ne se sont jamais réunis.

**M. René Minnig** lui répond que ce n'était pas une commission ad hoc, qu'on attendait un rapport qu'on n'a jamais reçu. Il se joint à M. Aquillon pour appuyer cette demande.

**Le président** propose qu'une demande soit officiellement envoyée au bureau qui mettra ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Et il encourage le Syndic de lister de ce qui a été fait et d'établir un bilan.

**M. René Minnig** précise qu'une étude avait débouché sur une feuille de route. Il s'était aperçu que les points énumérés dans ce document étaient suivis. Il souhaite qu'un bilan soit rapporté au Conseil.

**Le président** affirme que ce point sera mis à l'ordre du jour.

**M. Olivier Bédard** revient sur le sujet du poste du forestier et plus particulièrement de la forêt qui est notre 3<sup>e</sup> poumon. Il remarque que les charges sont plus grandes que les revenus. Mais il doute que seule la vision économique compte. Il relève qu'il y a des professionnels de la forêt parmi les conseillers·ères et il souhaite que soit nommée une Commission permanente de la forêt.

**M. Didier Amez-Droz** se défend tout d'abord en assurant à M. Bédard que le dicastère de la forêt est sans aucun doute le plus beau. Il est vrai que la forêt est déficitaire depuis quelques années, mais qu'il faut tenir compte que l'entretien des chemins et de la piste vita font partie des charges. Certes, un forestier a quitté son poste, mais ce qui peut être coupé est coupé et l'avenir de la forêt est assuré.

**M. Pierre-Yves Morel** rapporte que la Commune a été précurseur quant à la réserve forestière ; on a travaillé pour la suite. La gestion forestière est menée par l'État et le Canton. Il répond à M. Bédard que les entreprises forestières vont continuer à faire l'entretien même avec un employé en moins.

---

---

**M. Olivier Chenuz** déclare qu'il ne se verrait pas aller donner, en tant que professionnel, des conseils au garde-forestier quant à sa gestion de la forêt.

**M. Jeremy Faillétaz** renchérit en déclarant qu'il se sentirait mal de donner des conseils à la Municipalité.

**Le président** propose à M. Bédard de formuler sa demande par écrit, lequel dit vouloir renoncer à ce point, convaincu par les propos qu'il vient d'entendre.

**Mme Céline David Knébel** adresse ici ses félicitations aux employés communaux pour les décors du giratoire.

**M. Alain Morel** se dit surpris que la Commune n'ait plus de service forestier, ce à quoi le Syndic répond qu'il y a méprise, que la Commune a toujours un garde-forestier ainsi qu'un forestier employé à 50% aussi pour la voirie. Les travaux confiés à des entreprises externes permet de rentrer dans les frais.

Il est vrai que le forestier est à la recherche d'un nouveau poste car la Commune ne souhaite pas surcharger la voirie et garder plutôt un apprenti. Il précise que l'employé en question est plus intéressé par la voirie que par la forêt.

**M. Olivier Chenuz** relève qu'à ses yeux, il est important pour une commune de garder des personnes formées à la forêt et **M. Alain Morel** demande qui on va remplacer le garde-forestier qui part bientôt à la retraite.

**M. Pierre-Yves Morel** précise que d'autres employés de la voiries ont reçu des formations de forestier. Quant au garde-forestier, il prend effectivement sa retraite dans 4 ans, pour l'instant on discute d'éventuellement regrouper des triages.

**Mme Christine Morel** rappelle les différentes animations pour Noël, notamment les fenêtres de l'Avant.

**M. Pierre-Yves Blanchard** a constaté avec satisfaction qu'un montant a été prévu sur le plan d'investissement pour la création d'un trottoir sur le chemin de la gare. Il espère que le projet suivra.

**M. Didier Amez-Droz** rappelle qu'un premier préavis avait été refusé en 2015.

**M. Blanchard** précise qu'il souhaite un trottoir mais surtout l'éclairage nécessaire pour assurer la sécurité des piétons.

**M. Cédric Beaud** rapporte que la Municipalité a mandaté un bureau d'étude de mobilité pour étudier cette demande. Ces mandataires ont suggéré de procéder à un comptage des utilisateurs.

**M. Blanchard** répond qu'il y a certainement peu d'utilisateurs, mais que la Commune sera responsable en cas d'accident. Ce à quoi **M. Aquillon** ajoute que moins il y a de sécurité, moins il y a d'utilisateurs.

**Mme Anne-Laure Vanolli** affirme que de son point de vue d'utilisatrice, le plus important est d'avoir un bus de correspondance et que cela fonctionne bien.

**M. Buffet** relève qu'il y a de nombreuses routes sans trottoir au village.

**M. Marc Vermot** dit se souvenir du préavis, selon lui, il avait été demandé de l'éclairage et il avait été proposé un trottoir. Il demande à la Municipalité de faire quelque chose.

**Le Syndic** s'engage à porter un projet à fin 2022 début 2023.

**M. Damien Isely** suggère de proposer le choix aux conseillers·ères de recevoir les documents papier ou électronique.

**Le président** répond que pour l'instant, la norme c'est un envoi papier.

**M. Caroly Schopfer** annonce que le rapport énergétique définitif sera publié sur le site de la

---

---

Commune.

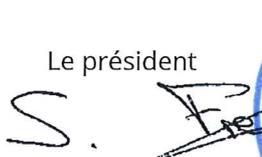
**Le président** invite les membres du Conseil à avertir le bureau dans les plus brefs délais s'ils remarquent qu'un document manque dans les pièces jointes à l'ordre du jour.

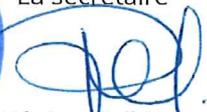
**M. Didier Amez-Droz** revient sur le préavis du trottoir, il estime que le préavis sera présenté début 2023.

---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 12 h 30

---

Le président  
  
Sylvain Freymond

La secrétaire  
  
Régine Holbing

*Vu le 28.01.22*



---

**Prochaines dates :**

Dimanche 13 février 2022	Votations fédérales
Dimanche 20 mars 2022	Élection au Grand Conseil et 1 <sup>er</sup> tour de l'élection au Conseil d'État
Jeudi 24 mars 2022	Conseil communal
Dimanche 10 avril 2022	2 <sup>e</sup> tour de l'élection au Conseil d'État
Dimanche 15 mai 2022	Votations fédérales
Jeudi 30 juin 2022	Conseil communal
Dimanche 25 septembre 2022	Votations fédérales
Dimanche 27 novembre 2022	Votations fédérales
Samedi 3 décembre 2022	Conseil communal

---